



Changement residence de l'enfant

Par **bali13**, le **03/08/2010** à **12:40**

Bonjour,

mon mari a une fille de 11 ans d'un premier mariage, il a autorise une adoption simple par son beau pere il y a 5 ans. Maintenant, la petite veut venir vivre chez nous car elle ne supporte plus son beau pere (pour de mauvaise raison d'ado) elle reponds enfin bref, elle voit chez nous le paradis en pensant soleil mer.....et moi je ne veux pas qu'elle vienne chez nous car ce n'est pas le paradis que je vie, donc m'a question et est ce que lors de son entretien avec le jaf les beaux parents peuvent ils prendre la parole aupres du jaf, serai je convoque egalement, car mon mari ne veut pas que je m'exprime !